



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-362

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2020

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-10-16-011 - Arrêté de délégation de signature des bons de commande aux professionnels de santé libéraux (2 pages) Page 3

75-2020-10-22-008 - Arrêté portant délégation de signature de la Directrice des relations internationales (1 page) Page 6

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2020-10-26-001 - Arrêté portant délégation de signature - service des impôts des entreprises de Paris 2ème (3 pages) Page 8

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-10-16-011

Arrêté de délégation de signature des bons de commande
aux professionnels de santé libéraux

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2014069-0002 modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence NIVET, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à effet de signer les bons de commande destinés à des professionnels de santé libéraux aux cadres de départements, cadres de santé et faisant fonction de cadre dans une unité de soins HAD AP-HP suivants :

A°) Département HAD-Adulte :

Pour les prestations d'actes infirmiers et de pédicures-podologues.

- Mme Stéphanie AUROY,
- Mme Lydie BAILLY,
- M. José BASANTÉ ALVAREZ,
- Mme Mathilde BLANCHARD,
- M. Sébastien BOUIMBA,
- Mme Isabelle CHALUMEAU
- Mme Valérie CHENEAU,
- M. Sébastien DELCAMPE,
- M. Pierre DERIC,
- Mme Laetitia GOASGUEN
- Mme Anne-Laure GRISAY,

- Mme Frédérique LAGNET,
- Mme Françoise OLLIVIER,
- Mme Gaëlle PAULMIER,
- Mme Lydie PHILIPPE,
- Mme Ghislaine REFES,
- Mme Julie RODRIGUES,
- Mme Jeanne SOGNOG BIDJECK,
- Mme Josiane STEUNOU

B°) Département HAD Pédiatrie et obstétrique

Pour les prestations d'actes infirmiers et de sages-femmes.

- Mme Nesrine BELKADI CHENIKI,
- Mme Cécile BENZI,
- Mme Béatrice COLLIER,
- Mme Marion DA SILVA,
- Mme Elisabeth GASQ,
- M. Rémy GONUL,
- Mme Catherine LECOQ,
- Mme Mélanie LEVEQUE,
- Mme Anne-Sophie ODIEVRE,
- Mme Laure ROSSIGNOL,

C°) Département HAD Parcours soins et activités transversales

Pour les actes de masso-kinésithérapie et d'orthophonie.

- M. Jean-Christophe CRUSSON,
- Mme Lénaïc HEMON,
- Mme Sylvie SABLONNIERES,

Article 2 :

L'arrêté du 01 juillet 2020 est abrogé.

Article 3 :

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris,
Le 16 octobre 2020

Signé

Laurence NIVET
Directrice de l'HAD AP-HP

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-10-22-008

Arrêté portant délégation de signature
de la Directrice des relations internationales

**Arrêté portant délégation de signature
de la Directrice des relations internationales**

La Directrice des relations internationales,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté DG du 19 octobre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des relations internationales,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. LE ROUX Philippe, adjoint à la Directrice des relations internationales, à l'effet de signer, au nom de la Directrice des relations internationales, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice, les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant de ses champs de compétences respectifs, tels que définis par l'arrêté relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des relations internationales susvisé.

ARTICLE 2 :

Le titulaire de la présente délégation assurera la publicité des actes qu'il aura signés en application de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22 octobre 2020

Florence VEBER
Directrice de la Direction des Relations Internationales
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
FLORENCE VEBER



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2020-10-26-001

Arrêté portant délégation de signature - service des impôts
des entreprises de
Paris 2ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques
d'Ile-de-France et de Paris**

Pôle gestion fiscale
SIE Paris 2ème
13 rue de la Banque
75111 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 26 octobre 2020

Délégation de signature

Le comptable, Madame Marie-Françoise SAMUEL , responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2^{ème} arrondissement,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Gaelle THOMAS, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer ;

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme ASTARICK Cécile	Inspectrice des finances publiques	20 000 €	20 000 €
Mme FROMENT Laetitia	Inspectrice des finances publiques	20 000 €	20 000 €
M. GUILLERAT Jean-Charles	Inspecteur des finances publiques	20 000 €	20 000 €
M. NOWACZYK Jean-Francois	Inspecteur des finances publiques	20 000 €	20 000 €
M. DESPLANCHES Olivier	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LARIE Anne-Marie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LE PORS Marc	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme POENARU Annie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. SAMSON Philippe	Contrôleur principal des finances publiques	10 000€	10 000€
M. SEJOURNE Bruno	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme TONNET Marie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MILLIERE-DUCROQ Céline	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ANDRIAMANANTENA Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BOURG Laurence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

M. CASTELLS Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. GILLES Yoann	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. GRAU Jean-François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LALANDE Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MARCHAND Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MARTIN Muriel	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. PICOT Aurélien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les bordereaux d'envoi et de situation, les lettres simples d'accueil et de gestion des abonnements des professionnels, aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
M. BOUVET David	Agent d'administration des finances publiques
Mme AH-PINE Lina	Agente d'administration des finances publiques
M. GIACOMAGGI Frédéric	Agent d'administration des finances publiques
Mme GIRONDE Audrey	Agente d'administration des finances publiques
Mme L'HARIDON Nathalie	Agente d'administration des finances publiques
Mme LAJARILLE Lucie	Agente d'administration des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du SIE PARIS 2ème

Signé

Marie-Françoise SAMUEL